

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 03/07/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement F01113P0137
--	--	---

1. Intitulé du projet

Opération « Bords de Parc »
Construction d'environ 212 logements, d'un équipement Petite enfance et de commerces
dans le lot BDS2 de la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit à Clichy-la-Garenne (92110)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL SEINE CLICHY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HOSPITAL Michel, Directeur opérationnel

RCS / SIRET

3 4 8 9 7 8 9 8 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°) Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phases lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10.000m2 et inférieure à 40.000m2.	Construction de 13 700 m2 de surface de plancher environ soumise à permis de construire

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de 4 bâtiments totalisant 13700 m2 de surface de plancher environ sur un terrain de 5139 m2, comprenant :

- 12550 m2 de surface de plancher environ destinés au logement (214 logements environ)
- 400 m2 de locaux commerciaux
- 750 m2 destiné à un équipement Petite enfance (crèche de 40 berceaux, halte-garderie, relais d'assistantes maternelles)
- 2 niveaux de stationnement souterrain (190 places environ)
- Aménagement des espaces extérieurs

L'emprise au sol des bâtiments est de 2055 m2, soit 40 % de la surface du terrain

Chaque bâtiment comprend 9 (R+8) ou 10 niveaux (R+9) et un nombre de logement compris entre 38 et 71 environ

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit qui fait l'objet d'orientations d'aménagement dans le cadre du PLU de Clichy.. La ZAC a pour objectifs le réaménagement et le renouvellement urbain d'un secteur hétérogène à la qualité dégradée. Le site de l'opération constitue pour la ZAC un secteur de redéveloppement urbain. Elle y prévoit un secteur de logements avec des commerces et services en rez-de-chaussée ainsi qu'un équipement Petite enfance avec pour objectifs principaux une diversification de l'offre résidentielle, une recomposition du front de Seine et l'ouverture du quartier vers le fleuve.

Le projet a pour objectifs :

- augmenter l'offre résidentielle mixte (logement social et accession libre et encadrée)
- ouvrir le site, préserver les vues sur la Seine et les transparences à travers l'opération
- traiter l'espace au sol comme un grand jardin collectif intégrant la future rue et
- maximiser les transparences des rez-de-chaussée
- multiplier pour chaque logement à la fois les vues sur Seine et l'ensoleillement
- protéger du bruit et des vents dominants les façades coté Seine par des jardins d'hiver, protéger des regards et profiter de l'ensoleillement en cœur d'îlot
- proposer des toits terrasses accessibles et/ou végétalisés pouvant accueillir des jardins partagés

Le projet vise une certification Habitat & Environnement (H&E). Voir aussi Annexe 6.A. Présentation du projet et de son contexte

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier du projet durera environ 22 mois

Il comprendra :

- une première phase de dépollution du site
- une phase de terrassements, gros œuvre et second œuvre

Dans le cadre de la démarche H&E (Habitat & Environnement), l'ensemble du projet sera construit selon les exigences de la « charte de chantier propre » du référentiel. Les enjeux de cette charte sont les suivants : limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ainsi que les risques sur la santé des ouvriers, limiter les pollutions de proximité, les bruits engendrés par les camions et matériaux, les problèmes de circulation et de stationnement, limiter la quantité de déchets de chantier.

L'emprise du chantier pourra s'étendre sur le lot voisin BDS1 si nécessaire pour limiter les nuisances.

En particulier, la gestion du chantier prend en compte la présence de la Seine et d'une centrale à béton situées en face du site.

Le béton de la centrale située à proximité sera utilisé pour la construction

Le transport par voie fluviale sera privilégié pour :

- l'évacuation des terres polluées
- l'approvisionnement du chantier (hors béton),
- l'évacuation des déchets de chantiers (disposition de barges en attente à quai)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet « Bords de parc » comprend :

3 bâtiments R+9 et 1 bâtiment R+8 avec 2 niveaux de sous-sol

La programmation mixte du projet est la suivante:

- 212 logements environ (13 700 m2 environ de SP) dont :
 - . 134 logements en locatif social (20% PLAI, 65 % PLUS, 15 % PLS)
 - . 78 logements en accession (encadrée et libre)
- 190 places environ de parking souterrain
- Un équipement Petite enfance multi accueil regroupant une crèche de 40 berceaux, une halte-garderie et un relais d'assistantes maternelles : 750 m2 environ SP en rez-de-chaussée de l'un des bâtiments
- Des locaux commerciaux en rez-de-chaussée de l'un des bâtiments : 400 m2 SP environ

Voir aussi Annexe 6, Partie A-3. Le projet "Bords de parc" présenté

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface parcelle :	5139 m2
- Emprise au sol	2055 m2 environ
- Surface de Plancher totale :	13 700 m2 environ
- Nombre de niveaux en superstructure :	R+8 à R+9
- Nombre de niveaux en infrastructure:	2 niveaux (R-2 partiel)
- Nombre de logements:	214 environ
- Nombre de places de stationnement automobile :	190 environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

14 quai de Clichy
92110 Clichy-la-Garenne

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 17 ' 30 " E

Lat. 48 ° 54 ' 13 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le programme de constructions sur les lots BDS1, BDS2 et BDS 3 de la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/ Petit (respectivement parcelles OB 45, OB 46 et OB 49 à Clichy-la-Garenne).

L'ensemble du programme (33 900 m2 SP environ) s'établit ainsi :

- lot BDS2 (parcelle OB 46, 5139 m2), objet du présent formulaire (13 700 m2 SP)
- Lot BDS1 (parcelle OB 45, 5215 m2) qui prévoit la construction de 15 200 m2 SP environ : 3 bâtiments d'habitation (7 500 m2 SP environ) et 1 bâtiment de bureaux R+9 (7 700 m2 SP environ)
- Lot BDS3 (parcelle OB 49 de 2437 m2) qui prévoit 1 bâtiment hôtel/activité R+9 de 4 000 SP environ

Voir aussi la présentation de l'ensemble du site et programme en Annexe 6 - Partie A-2

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel : terrains libres de toute construction

Usage futur PLU, zone UE1 : « zone mixte destinée à accueillir de l'habitat, des activités économiques et des équipements d'intérêt collectif »

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'urbanisme de Clichy-la-Garenne approuvé le 19 octobre 2010. Modification simplifiée approuvée le 17 juillet 2012.
- Orientations particulières d'aménagement du secteur Bac d'Asnières/Valiton/Petit
- Zone UE1

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune a lancé les études pour la réalisation d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (Ppbe) en 2012. Le projet n'est pas encore élaboré.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts de Seine approuvé le 9 janvier 2004 Projet situé en zone C – zone urbaine dense Voir aussi Annexe 6, partie B-3. Risques naturels
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	L'ensemble des terrains (site Basias IDF9204420). Voir Annexe 6, partie B-4. Pollutions et nuisances) Anciennes occupations : Garages, ateliers, mécanique et soudure/ Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)/- Imprimerie et services annexes /Compression, réfrigération / fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques /Transformateur (PCB, pyralène,...)
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE Albien Néocomien Pas d'enjeux, aucun prélèvement et bonne protection de cette nappe
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Parc départemental de l'Île Saint Denis à approximativement 3 km. Parc de la Courneuve à approximativement 5 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	En phase travaux, rabattement de nappe de la nappe alluviale, située à environ 6 mètres du TN durée débit Pas d'impact significatif (traitement des rejets si nécessaire)
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Tapis drainant avec pompage possible pour le stationnement souterrain susceptible d'être en contact avec la nappe alluviale superficielle (ou cuvelage - choix non déterminé actuellement) Les sous-sol sont susceptibles d'intercepter cette nappe située à environ 6 m du TN (fluctuation selon conditions météorologiques) ; aucun effet d'écran perceptible (faible surface occupée par les parkings comparée à l'étendue de la nappe). Voir aussi Annexe 6, partie B-2. Eaux superficielles et souterraines
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La présence de pollutions aux métaux lourds dans les terrains superficiels implique : - l'évacuation des terres à excaver (stationnement souterrain sur un niveau et deuxième niveau partiel) - l'enlèvement de remblais pollués dans les espaces extérieurs Estimation des volumes non encore réalisée Voir aussi Annexe 6, partie B-4.1. Pollution des sols
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de terre saine végétale pour les dalles et terrasses plantées et espaces extérieurs
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les terrains n'ont pas été repérés, à l'échelle de la ZAC, comme susceptibles de présenter un intérêt biologique particulier. Le traitement des terres polluées nécessitera d'enlever la végétation existante. Les cartes de la trame verte et bleue de Paris et la Petite Couronne (DRIEE /SRCE) répertorient uniquement la Seine à proximité du site
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	- Transport de matières dangereuses par route sur la RD1 (à 50 m environ) et RD 909 (à 60 m environ) - Canalisations gaz haute pression à proximité (demande d'autorisation préalable à travaux auprès de GRT Gaz) Voir aussi Annexe 6 Partie B-3.2 Risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Inondations par crue de la Seine - Inondations par remontée de la nappe alluviale d'accompagnement Le projet est en « Zone C » du PPRI. Il n'aura pas d'impact négatif sur les personnes et les biens et/ou sur la zone d'expansion de la Seine, en respectant les contraintes du PPRI (bilan déblai remblai négatif) : - les niveaux des rez-de-chaussée et jardins sont situés au-dessus de la cote casier - le PPRI inclut sur le site des bâtiments démolis ensuite (10460 m2) - les parkings souterrains seront inondables Voir aussi Annexe 6 Partie B-3. Risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne créera pas de risques sanitaires temporaires ou permanents - par une gestion rigoureuse du chantier, en particulier des terres polluées - en l'absence d'occupation « à risque » des bâtiments (pas d'ICPE) Les risques sanitaires permanents liés à la pollution des sols seront évités par les différentes mesures prises, adaptées aux usages (EQRS/ARR), en particulier pour l'équipement Petite enfance Voir aussi annexe 6 Partie B-4. Pollution des sols et de la nappe Les choix de végétation veilleront à éviter les plantes allergènes
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Permanent : Les effets de l'augmentation du trafic routier engendré par la ZAC a été considéré comme faible (le trafic généré par le projet représente environ 8% et le programme total 20% du trafic généré par la ZAC). Pas d'autre source Temporaire : La charte Chantier Propre H&E cible une réduction des nuisances Le projet est inclut dans plusieurs secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transport routier et ferroviaires. Il respectera les obligations d'isolation acoustique et prévoit dans sa conception et dans la mise en œuvre une série de mesures pour permettre d'obtenir un bon confort acoustique. Voir aussi Annexe 6 Partie B-4.4 Nuisances sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Rabattement de nappe pendant les travaux fondation/sous-sol (avec traitement si nécessaire) Rejets permanents des eaux pluviales et des eaux usées en séparatif par raccordement au réseau communal (voie nouvelle) Infiltration partielle des Eaux Pluviales envisagée, selon résultats de l'étude Pollution complémentaire en cours (recherche de zones ne présentant pas de fraction lixiviable significative pour éviter toute pollution de la nappe superficielle) Voir aussi Annexe 6 Partie B-2.3 Eaux superficielles et souterraines et B-4. 1 et 2 Pollutions des sols et de la nappe
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Temporaire : - évacuation de terres polluées en décharge de classes adaptées - évacuation de déchets chantier autres Permanent : Eau résiduaire urbaine Déchets ménagers et assimilés (logement, commerce, équipement petite enfance)
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Courrier de la DRAC déclarant que les aménagements de la ZAC ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. Voir Annexe 7. Déclaration de toute découverte fortuite
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet et le reste du programme de construction étant inclus dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit, leurs incidences se cumulent avec le reste des programmes de la ZAC, qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'Autorité environnementale le 12 juin 2012

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet objet de ce formulaire (13700 m² SP) et le reste du programme (19 200 m² SP), sont situés dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/ Petit à Clichy-la-Garenne qui a fait l'objet d'une étude d'impact pour laquelle un avis de l'AE (DRIEE) a été délivré le 12 juin 2012.

Les enjeux environnementaux ont donc été identifiés et évalués.

Pour le site, ils concernent principalement :

- la pollution des sols
- le risque inondation par crue de la Seine (PPRI)
- la gestion des eaux pluviales
- Le bruit routier et ferroviaire existant
- le paysage, en particulier en bord de seine
- la période du chantier et ses nuisances potentielles

Les mesures prises par le projet pour répondre à ces enjeux sont décrites dans le document « Annexe 6. Présentation du site et du projet "Bords de Parc" à Clichy-la-Garenne » qui aborde aussi les incidences et mesures à l'échelle du programme lorsqu'elles sont connues.

Par ailleurs, le projet vise la certification Habitat et environnement (H&E) afin d'optimiser sa bonne insertion dans son environnement

Une étude d'impact n'apparaît donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6. Présentation du site et du projet de construction «Bord de parc» à Clichy-la-Garenne (ensemble des parties)
Annexe 7. Archéologie préventive - Courrier de la DRAC (6.1 patrimoine archéologique)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Puteaux

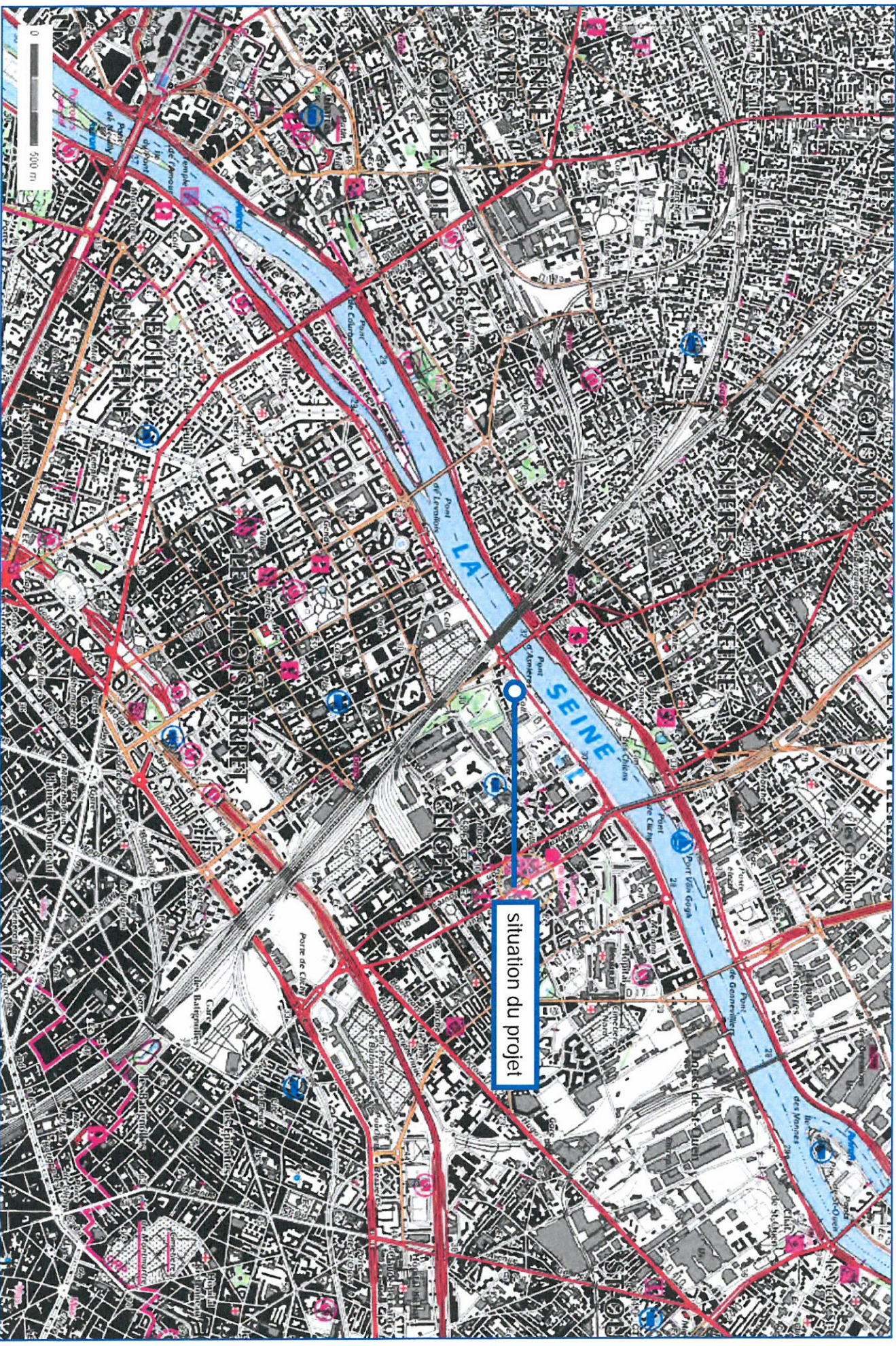
le,

01 juillet 2013

Signature

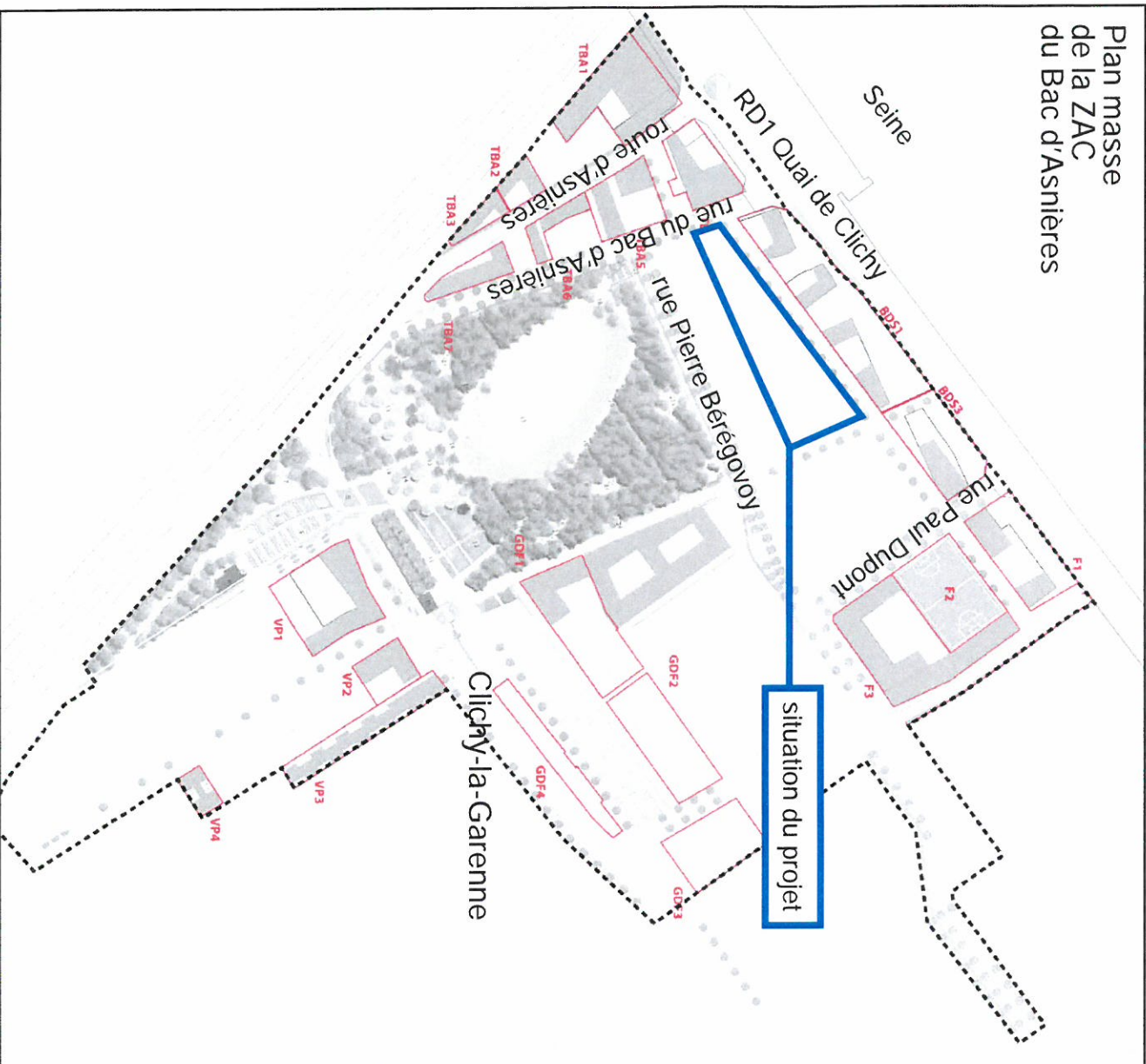
SARL SEINE CLICHY
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
SIREN 348 978 982 - RCS NANTERRE
Siège social : Immeuble-de-France
3-4 place de la Pyramide
92800 PUTEAUX

Annexe 2 - plan de situation



Annexe 2 - plan de situation

Plan masse
de la ZAC
du Bac d'Asnières



Annexe 5 - plan des abords du projet



Annexe 4 - plans du projet

Plan masse



Annexe 4 - plans du projet

Plan des rez-de-chaussée



Plan d'Etage courant

